



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ج. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITÉ
AFRICAINÉ**

Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا ^{أديس أبابا}

CONSEIL DES MINISTRES

Vingt-troisième session ordinaire

Mogadiscio, Somalie, 6-11 juin 1974

OM/611 (XXIII)

RAPPORT DE LA 23ÈME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES



RAPPORT DE LA 23ème SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES

Les travaux de la 23ème session ordinaire du Conseil des Ministres ont été solennellement ouverts à Mogadiscio le jeudi 6 juin 1974 à 19h.00 par Son Excellence Jaalle SIYAD BARRE, Président du Conseil Révolutionnaire de Somalie.

Dans son allocution le Président Siyad BARRE a déclaré que les travaux de la 23ème session du Conseil s'ouvraient à un moment qui marque un tournant décisif de l'histoire de l'Afrique et du Monde, de par les les grands changements et les grands événements qui s'annoncent.

Le Président a ensuite abordé les problèmes de la décolonisation et du développement économique en Afrique, ainsi que celui du Moyen-Orient, pour conclure que la tâche du Conseil des Ministres revêtait une signification cruciale, étant donné la conjoncture internationale et africaine, à la fois dans le domaine politique et économique.

Sur le plan économique, le Président Siyad BARRE a suggéré notamment de prendre des mesures concrètes pour promouvoir la coopération interafricaine dans tous les domaines comme par exemple dans celui des communications, du commerce et des échanges, des compagnies d'aviation civile et de transport maritime. Il a mis l'accent sur la nécessité d'un front commun vis-à-vis des pays développés.

Pour terminer le Président Siyad BARRE a demandé au Conseil des Ministres d'aborder ses travaux et l'examen des différentes questions qui lui sont soumises avec le plus grand dévouement et un engagement inébranlable à la cause de l'Afrique, pour la réalisation des aspirations des millions d'Africains à travers le Continent, qui ont placé de grands espoirs dans l'Organisation de l'Unité Africaine.

Au nom du Conseil, les Ministres des Affaires Etrangères du Sénégal, de Lybie et du Malawi ont, à tour de rôle, exprimé leur gratitude au Président Siyad BARRE, au gouvernement et au peuple somaliens pour l'accueil extrêmement chaleureux qui a été réservé à tous les participants.

Les 3 Ministres ont été unanimes à remercier le Président Siyad BARRE pour ses sages conseils et à reconnaître que son message inspirerait le Conseil tout au long de ses délibérations.

Ensuite les Ministres ont procédé à l'élection du Bureau de la 23ème session du Conseil. Ce Bureau présenté par l'Algérie et soutenu par la Tanzanie et le Cameroun se présente comme suit :

- Président : S.E. OMAR ARTEH
Ministre des Affaires Etrangères de Somalie
- 1 Vice-Président : S.E. Victor Marie
Ministre des Affaires Etrangères de Guinée Bissao
- 2è Vice-Président: S.E. Cécil DENNYS JR
Ministre des Affaires Etrangères du Libéria
- 3è Vice-Président: S.E. P. LUSAKA
Ministre du Développement Communautaire de Zambie
- Rapporteur : S.E. UMBA-DI LUTETE
Commissaire d'Etat aux Affaires Etrangères,
et à la coopération du Zaïre

La désignation de S.E. Victor Maria, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Guinée-Bissao traduisait à la fois l'appréciation du Conseil pour la lutte héroïque du PAIGC et des autres mouvements de libération des Territoires encore sous domination portugaise et la confiance dans le triomphe de leur lutte pour l'indépendance totale au terme du processus de négociation en cours avec les autorités portugaises.

Le Conseil a ensuite adopté l'Ordre du jour tel que présenté par le Secrétariat Général en y apportant 3 ajoutes à savoir :

- 1) L'admission à CAPRAC des Etats qui ne l'ont pas encore fait (proposé par le Maroc)
- 2) La demande de statut d'observateur pour la Conférence de toutes les Eglises d'Afrique (proposé par le Libéria)
- 3) La création d'une Compagnie interafricaine d'Aviation civile (proposé par la Sierra-Leone)

- 3 -

Le Chef de la délégation du Zaïre a légèrement amendé la formulation du point dont son pays avait demandé l'inscription à l'ordre du jour. La nouvelle formulation était : "Problème de la Sécheresse et ses implications dans les pays du Sahel aussi bien que dans les autres pays menacés ou atteints par la sécheresse".

Après l'adoption de l'ordre du jour le Conseil a réparti les différentes questions qui y étaient inscrites entre la Plénière, le Comité A (Affaires politiques) et le Comité B (Coopération interafricaine dans le domaine économique, scientifique, culturel et éducationnel).

L'ordre du jour de la Plénière portait sur :

1. La présentation du Rapport annuel du Secrétaire Général Administratif sur les activités de l'Organisation - CM/57I
2. Le Portugal et la libération du Mozambique, de l'Angola, des Iles du Cap Vert (proposé par la Tanzanie - CM/570/Rev.1 Add.1
3. La République de Guinée Bissao et les autres colonies portugaises face à la nouvelle situation créée par le Portugal à la suite de changement de Gouvernement (proposé par la Guinée) - CM/570/Rev.1/Add.2
4. L'assistance de l'OUA à la République de Guinée-Bissao - CM/582
5. La situation au Moyen-Orient - CM/575/Rev.1
6. Le Rapport du Comité B de la 22ème session ordinaire du Conseil des Ministres - CM/C_{tee}.B.Rpt.1 (XXII)
7. L'assistance de l'OUA à la Guinée Equatoriale - CM/598
8. Le problème de la sécheresse et ses implications dans les pays du Sahel aussi bien que dans les autres pays menacés ou atteints par la sécheresse. (proposé par le Zaïre) - CM/570 Rev.1/Add.3
9. Le rapport sur l'état d'avancement des associations entre les pays africains et la Communauté Economique Européenne CM/588
10. Effets de l'embargo pétrolier sur les Etats membres
 - a) Rapport du Comité des Sept - CM/600
 - b) Rapport du Secrétaire Général - CM/603

- 11. Le rapport du Secrétaire Général Administratif sur la coopération afro-arabe - CM/606
- 12. Le rapport sur la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les matières premières et le développement (New-York, avril 1974) - CM/599
- 13. La demande de statut d'observateurs introduite par la Conférence de toutes les Eglises d'Afrique
- 14. La demande de statut d'observateurs introduite par l'IRIC. (proposé par le Cameroun)
- 15. L'adhésion des Etats qui ne l'ont pas encore fait à CAFRAO
- 16. Le rapport du Comité des Programmes sur la célébration du dixième anniversaire de l'OUA - CM/561
- 17. L'examen de l'ordre du jour provisoire de la 11ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement - AHG/69/Rev.
- 18. La date et le lieu de la 24ème session ordinaire du Conseil
- 19. Divers.

L'ordre du jour du Comité A portait sur :

Problèmes politiques et décolonisation

- 1. Le rapport du Secrétaire Général Administratif sur la décolonisation : CM/573 :
 - a)
 - i) Territoires sous domination coloniale portugaise
 - ii) Territoires sous domination coloniale française
 - iii) Territoires sous domination coloniale espagnole
 - iv) Territoires sous domination coloniale britannique
 - v) Problème de la Namibie
 - b) Soutien international de la lutte pour la décolonisation.
- 2. Le rapport du Secrétaire Général Administratif sur le problème des sanctions :
 - CM/585 i) Rhodésie du Sud
 - CM/595 ii) Investissements en Afrique du Sud
 - CM/596 iii) Sanctions pétrolières : une arme contre les régimes de l'Afrique australe
- 3. Le rapport de la 22ème session du Comité de Coordination pour la libération de l'Afrique - CM/572
- 4. Le rapport sur les activités du Groupe Africain aux Nations Unies - CM/597.

5. Le Rapport sur les activités du Bureau de l'OUA à Genève - CM/574
6. Le Rapport du Secrétaire général administratif sur le Bureau des Réfugiés Africains :
 - a) Rapport du Comité des Dix sur l'extension du mandat du Bureau et examen du projet de Statut - CM/583/Annexe II
 - b) Coopération du Bureau avec les agences spécialisées des Nations Unies aussi bien qu'avec les organisations bénévoles - CM/583/Annexe III
 - c) Obstacles à la mise en application des résolutions de l'OUA sur les Réfugiés - CM/583/Annexe IV
7. Le Rapport sur les travaux de la Conférence diplomatique sur le Droit humanitaire - Genève (20 février - 29 mars 1974)

Et fin, l'ordre du jour du Comité B portait sur :

1. Le Rapport sur les travaux de la 3^{ème} session ordinaire de la Commission spécialisées de l'Education, de la Culture, de la Science et de la Santé à l'Île Maurice - CM/584
2. La Création d'un Secrétariat Exécutif chargé de l'Education, de la Culture et des Sciences humaines (proposé par le Sénégal) - Rapport du Secrétariat Général - CM/584/Appendice 1
3. Le Rapport du Secrétaire Général Administratif sur les travaux de la Conférence des Ministres des Etats Africains chargés de l'application de la Science et de la Technologie au Développement (CASTAFRICA), organisée conjointement par l'UNESCO, la CEA et l'OUA à Dakar. - CM/576
4. Le Rapport du Secrétaire général administratif sur les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le Droit de la mer à Caracas, Vénézuéla - CM/590

5. Le Rapport d'activités du Bureau de la Coopération scientifique - CSTR Lagos - CM/594
6. Le Rapport du Secrétaire général sur les questions économiques, sociales, des transports et communications et de coopération technique interafricaine. - CM/591
7. Le Rapport de la 2ème Conférence des Ministres Africains de l'Industrie - CM/597 :
 - a) Déroulement et recommandations de la Conférence.
 - b) Actions entreprises pour la mise en application des recommandations
8. Le Rapport de situation sur la création d'une association des Organisations de Promotion commerciale africaine - CM/587
9. Le Rapport sur la mise en application de la Déclaration africaine pour la coopération, le développement et l'indépendance économique (Addis-Abéba mai 1973) et des recommandations d'Abidjan (mai 9-13 1973) - CM/578
10. Le Rapport de la première réunion du Comité provisoire sur l'établissement d'une association routière africaine - CM/579
11. Le Rapport des réunions sous-régionales sur les opérations des transports combinés en Afrique (sous-région de l'Afrique de l'Est) - CM/589
12.
 - a) Le Rapport sur l'état d'avancement sur les travaux de la commission africaine d'aviation civile
 - b) La création d'une compagnie interafricaine d'Aviation civile (proposé par la Sierra Léone) - CM/586
13. L'Administration postale de l'OUA - CM/604
14. Le Fonds panafricain des Télécommunications - CM/580
15. La Coopération technique.
CM/607 - a) Rapport du Secrétaire Général sur la coopération technique entre Etats Membres.
CM/601 - b) Rapport sur les activités du Groupe de Travail des Nations Unies relatives à la coopération

technique entre pays en voie de développement

16. Le Rapport du Secrétaire général administratif sur:
- a) la 11ème session de la Conférence des Ministres Africains du Travail CM/581
 - b) la 12ème session de la Conférence des Ministres Africains du Travail CM/601
 - c) les relations entre la Conférence des Ministres Africains du Travail et l'OUA - CM/602
17. Le Rapport sur les organisations non-gouvernementales africaines - CM/592

Il a en outre décidé que le Premier Vice-Président présiderait le Comité A, le 2ème Vice-Président le Comité B et que le 3ème Vice-Président assisterait le Président du Conseil en plénière.

Le Conseil des Ministres a également constitué un Comité de rédaction comprenant les pays suivants:

- | | |
|--------------|-------------------|
| 1. Ouganda | 10. Libéria * |
| 2. Kenya | 11. Guinée Bissau |
| 3. Lesotho | 12. Maroc |
| 4. Somalie * | 13. Soudan |
| 5. Zambie * | 14. Algérie |
| 6. Sénégal | 15. Gabon |
| 7. Mali | 16. Tchad |
| 8. Lybie | 17. Zaire * |
| 9. Cameroun | |

Ce Comité devait se répartir en trois pour couvrir les travaux de la plénière, du Comité A et du Comité B.

* = Membre du Bureau de la 23ème session du Conseil

I. La Plénière du Conseil des Ministres

- Requête formulée par le Ministre Principal des Iles Seychelles

Avant d'entamer l'examen de son ordre du jour, la Plénière du Conseil des Ministres a entendu une communication du Secrétaire Général Administratif de l'OUA relative à la demande formulée par le Ministre Principal des Seychelles en vue de s'adresser à l'OUA en qualité d'observateur ou en toute autre qualité.

Après un long débat au cours duquel plusieurs opinions se sont exprimées, les uns souhaitant que le Ministre Principal des Seychelles s'adressa directement au Conseil des Ministres et les autres - en raison notamment de la reconnaissance du parti d'opposition SPUP par l'OUA en tant que mouvement de libération des Seychelles - proposant qu'il s'adresse d'abord au Comité de libération au cas où la position de son parti au pouvoir sur le problème de l'indépendance aurait changé et cela conformément aux procédures et règlements de l'OUA. Le Conseil des Ministres a, en définitive, décidé que le Comité de libération devait entendre le Ministre Principal des Seychelles à Mogadiscio le lundi 10 juin 1974 à 10 heures et faire rapport immédiatement à la 23ème session ordinaire du Conseil des Ministres.

Cette décision a été communiquée par télégramme à Monsieur MANCHAM, Ministre Principal des Seychelles qui, par message No. 0828/8 du 8 juin 1974, a accepté de se rendre à Mogadiscio pour être entendu par le Comité de libération.

- Rapport du Comité des Sept

Le Ministre des affaires étrangères du Soudan S.E. MANSOUR KHALID a présenté le rapport du Comité des Sept, en sa qualité de Président de ce Comité, au Conseil des Ministres.

Le Conseil a ensuite longuement débattu du contenu de ce rapport. Plusieurs orateurs ont félicité à la fois les membres du Comité des Sept et le Secrétariat général de l'OUA pour l'excellence du rapport présenté.

Quant au fonds, plusieurs délégués sont intervenus pour dire que tout en appréciant les résultats des premiers contacts entre le Comité des Sept et la Ligue Arabe au Caire, contacts qui inaugurent une ère de coopération fructueuse entre les pays arabes et les Etats membres de l'OUA, le fonds spécial de 200 millions de dollars américains offert par les pays producteurs de pétrole n'était pas suffisant pour couvrir les déficits de leurs balances de paiement qui découlent tout naturellement de la hausse importante du prix du pétrole. Ils ont donc souhaité que ce montant puisse éventuellement être majoré.

A cet effet, de nombreux orateurs ont estimé que les pays africains producteurs de pétrole qui ne sont pas parties au financement de ce fonds puissent apporter leurs contributions, même symbolique, pour alléger les souffrances des autres pays non producteurs et spécialement des pays sans littoral et de ceux atteints par la sécheresse ou d'autres fléaux naturels.

La quasi totalité des délégués qui ont pris la parole ont estimé que les 200 millions de dollars américains offerts par les pays membres de la Ligue Arabe devaient être versés à la Banque Africaine de Développement qui se chargerait de l'administration du fonds. Il a été demandé aussi au Comité des Sept de l'OUA de coopérer avec les représentants des pays importateurs dans la définition des conditions et critères d'accès à ce fonds.

Plusieurs orateurs ont tenu à souligner que le soutien exprimé à la cause arabe par la rupture des relations diplomatiques avec Israël n'était ni marchandable, ni monnaïable; que donc telle n'a jamais été leur approche du problème. L'expression de leur solidarité à la cause arabe n'était qu'un soutien au triomphe des justes causes dans le monde. Aussi ne fallait-il pas lier le problème spécifique de la contribution des pays producteurs du pétrole à l'allègement des difficultés des pays non producteurs, du fait de l'impact qu'a exercé sur leurs économies la hausse importante du prix du pétrole avec celui de la rupture des relations avec Israël.

D'un autre côté, certains orateurs ont souligné qu'il n'a jamais été dans l'intention des pays arabes producteurs de pétrole de décider un embargo pétrolier contre les pays africains. L'embargo avait été décidé contre les ennemis de la cause arabe.

Enfin, plusieurs orateurs ont estimé qu'il fallait promouvoir un courant d'échanges entre pays arabes producteurs de pétrole et pays africains producteurs d'autres matières premières et produits de première nécessité.

A l'issue de ce débat, il a été décidé d'une part que le fonds spécial de 200 millions de dollars américains devait être versé à la Banque Africaine de Développement et d'autre part que le Comité des Sept de l'OUA devait coopérer avec les pays importateurs dans la définition des conditions et critères d'accès au fonds.

Un appel a également été lancé aux pays producteurs de pétrole, surtout africains, pour qu'ils envisagent la possibilité de majorer ce fonds de leurs contributions.

Le fonds sera ouvert à tous les pays importateurs avec une attention spéciale aux pays sans littoral et ceux affectés par la sécheresse.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a demandé au Comité des Sept de poursuivre ses contacts et au Secrétaire Général Administratif d'informer les pays membres de la Ligue arabe de l'opinion des Etats membres sur cette question, afin de faire rapport aux sessions ultérieures du Conseil des Ministres.

Le Conseil a remercié les pays de la Ligue arabe non seulement pour l'offre de 200 millions de dollars américains, mais encore et surtout pour la disponibilité de leur solidarité que cette offre exprime.

- Déclarations du Représentant du Comité spécial des Nations Unies sur la décolonisation et du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie

Le Conseil des Ministres a ensuite entendu, à leur demande, les déclarations de S.E. RACHID DRISS, Représentant permanent de la Tunisie aux Nations Unies, en sa qualité de Représentant du Comité spécial des Nations Unies sur la

décolonisation et celle de S.E. RALBIGH E. JACKSON, Représentant permanent de la Guyane aux Nations Unies, en sa qualité de Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.-

Le Conseil des Ministres, après avoir exprimé aux deux orateurs sa gratitude et ses félicitations pour leurs importants exposés, a décidé que les deux allocutions soient considérées comme documents de la conférence et soumis au Comité A chargé d'examiner les questions politiques pour qu'il s'en inspire comme documents de référence.

- situation au Moyen-Orient et la question de la Palestine

Le Secrétaire Général Adjoint chargé des affaires politiques et de la décolonisation a présenté le rapport CM/575/lev.1 sur la situation au Moyen-Orient. Ensuite, le Ministre d'Etat aux Affaires Etrangères de la République Arabe d'Egypte a fait une déclaration portant sur les nouveaux développements intervenus dans cette région.

Plusieurs orateurs sont intervenus pour exprimer leur soutien indéfectible aux peuples arabes dans leur lutte pour la récupération de leurs territoires usurpés.

Le Président du Conseil des Ministres a, quant à lui, rappelé que la 22ème Session Ordinaire du Conseil à Kampala, après avoir entendu le représentant de l'Egypte, avait décidé qu'une paix durable au Moyen-Orient n'était possible que sur la base des principes suivants :

- 1) Retrait total des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967;
- 2) Libération de la ville de Jérusalem;
- 3) Exercice du droit du peuple palestinien à l'auto-détermination.

Le Ministre des affaires étrangères de la Mauritanie a, à son tour, présenté au Conseil le projet de résolution suivant qui a été envoyé au Comité de rédaction de la Plénière.

Projet de Résolution sur la Situation
au Moyen-Orient

Le Conseil des Ministres de l'OUA, réuni en sa 23ème session ordinaire à Mogadiscio du 6 au 11 juin 1974,

Ayant entendu la déclaration de Son Excellence le Chef de la délégation de la République Arabe d'Egypte ;

Rappelant toutes les précédentes résolutions de l'OUA sur le Moyen-Orient réaffirmant que le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés et la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien sont préalables à toute paix juste et durable au Moyen-Orient;

Gravement préoccupé par le fait qu'en dépit des derniers accords sur le désengagement militaire entre l'Egypte, la Syrie et Israël, le cessez-le-feu demeurera toujours précaire en raison de l'obstination des Israéliens à refuser l'évacuation de tous les territoires arabes occupés et à reconnaître les droits nationaux légitimes et inaliénables du peuple Palestinien;

1. PREND NOTE de la déclaration du Chef de la délégation de la République Arabe d'Egypte.
2. REAFFIRME sa résolution CM/Res.321 (XXII)
3. AFFIRME qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient doit être basée sur les principes fondamentaux suivants :
 - a) Le retrait total des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967 jusqu'aux lignes du 4 juin 1967;
 - b) La libération de la ville arabe de Jérusalem

c) L'exercice du droit du peuple Palestinien à l'auto-détermination;

4. PROCLAME son appui total à la lutte de l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple Palestinien, et à sa lutte héroïque contre le sionisme et le racisme;

5. INVITE le Secrétaire Général de l'OUA à suivre de près les développements de la situation au Moyen-Orient et à présenter un rapport à la 23ème session du Conseil des Ministres;

6. DECIDE de maintenir "la situation au Moyen-Orient" comme un point important à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil des Ministres de l'OUA.

- Assistance de l'OUA à la Guinée Equatoriale

En introduisant le rapport CM/598 relatif à l'assistance de l'OUA à la Guinée Equatoriale, le représentant du Secrétariat Général a rappelé que conformément à la proposition du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, il avait été recommandé à la 22ème session ordinaire du Conseil la suppression du Bureau de l'OUA à Malabo, faute d'experts.

Le Chef de la délégation de la Guinée Equatoriale avait alors déclaré au Conseil des Ministres à sa réunion de Kampala que son gouvernement était en faveur du maintien du Bureau d'autant qu'il avait toujours besoin d'assistance dans différents domaines, notamment dans le domaine médical. Le représentant de la Guinée Equatoriale avait même déclaré qu'un rapport avait été adressé par son gouvernement au Secrétariat général de l'OUA sur ses besoins en matière d'assistance.

Compte tenu de cet élément, la 22ème session ordinaire du Conseil des Ministres avait décidé d'inviter le Secrétaire Général administratif à évaluer, en coopération avec le gouvernement de la Guinée Equatoriale, les besoins de ce pays en matière d'assistance et de soumettre son rapport à la 23ème session ordinaire du Conseil des Ministres.

Le rapport CM/598 soumis à l'appréciation de la 23ème session ordinaire du Conseil était donc le résultat des démarches entreprises par le Secrétariat Général auprès du Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale.

Après un bref exposé du représentant de la Guinée Equatoriale, la 23ème session ordinaire du Conseil a adopté le rapport du Secrétariat générale ainsi que toutes ses recommandations.

- Problème de la sécheresse et ses implications dans les pays du Sahel aussi bien que dans les autres pays atteints ou menacés par la sécheresse (proposé par le Zaïre)

S.E. UMBA-DI-LUTETE, Commissaire d'Etat aux affaires étrangères et à la coopération du Zaïre a introduit le problème de la sécheresse et de ses implications en Afrique, notamment dans les pays atteints par la sécheresse du Sahel et d'ailleurs.

Il a souligné l'impact de la sécheresse sur les économies des Etats affectés par la sécheresse. Il a également, dans son exposé, insisté sur les carences de l'OUA en tant qu'organisation, en ce qui concerne la recherche de solutions au problème de la sécheresse, alors que diverses organisations internationales et plusieurs gouvernements non-africains s'intéressaient à ce problème.

Concluant qu'il était essentiel que l'Afrique et l'OUA s'occupent de ce problème indépendamment de ce que font les agences étrangères et les gouvernements étrangers, le Commissaire d'Etat aux Affaires Etrangères du Zaïre a formellement proposé:

- 1) le financement d'une étude exhaustive par l'OUA sur le problème de la sécheresse, afin d'en déterminer les origines, les causes, la durée de la rapidité de propagation et de prendre toutes les mesures nécessaires tendant à enrayer ce mal;
- 2) la représentation de l'OUA au sein des organismes chargés d'étudier le problème de la sécheresse en Afrique et spécialement au sein du comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans les pays du Sahel, dont le siège est fixé à OUAGADOUGOU;
- 3) la création immédiate d'une Caisse de secours d'urgence qui serait mise à la disposition du Comité inter-Etats chargé du problème de la sécheresse.
- 4) la constitution éventuelle d'un second comité inter-Etats dans les pays de l'Est de l'Afrique frappés par la sécheresse;
- 5) l'encouragement des contributions à titre bilatéral et enfin.
- 6) l'inscription d'un pourcentage consacré aux pays sinistrés dans le Budget annuel de chaque Etat comme une des solutions à long terme.

De nombreux orateurs ont pris la parole non seulement pour féliciter le représentant du Zaïre de son initiative importante, mais encore et surtout pour soutenir ses propositions.

Le représentant du Kenya a proposé en sus la création d'un comité permanent de l'OUA chargé de passer en revue les problèmes de la sécheresse en Afrique.

A l'issue d'un débat exhaustif et extrêmement fructueux, le Conseil a approuvé les propositions du Zaïre et a demandé qu'elles soient transmises au Comité de rédaction pour être mises en la forme appropriée des recommandations.

De surcroît, le Conseil a décidé de créer un comité permanent chargé des problèmes de la sécheresse au niveau de l'OUA, comité qui est composé de la Haute-Volta, en sa qualité de Président du Comité inter-Etats des pays frappés par la sécheresse dans la région du Sahel et de nombreux autres pays, à savoir :

- le Kenya
- le Zaïre
- l'Ethiopie
- le Maroc
- l'Algérie

- Assistance à la Guinée-Bissau :

Après avoir entendu la présentation du rapport CM/582 relatif à l'assistance de l'OUA à la République de Guinée-Bissau, le Conseil des Ministres a décidé à l'unanimité d'accorder la somme de un million de livres sterling demandée par la République de Guinée-Bissau pour la consolidation de son indépendance.

Cette décision fait notamment suite à une recommandation tant de la 22ème session ordinaire du Comité de libération que de la Commission de la Défense de l'OUA qui s'est tenue à Conakry en 1973. Cette somme s'ajoute aux 200.000 livres sterling accordées par la 22ème session du Conseil à la Guinée Bissau, pour lui permettre de couvrir des besoins urgents.

- Rapport du Comité B de la 22ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres

Le Représentant de la Tanzanie en introduisant, en sa qualité de Rapporteur le document CM/Cttee B Rpt.1 (XXII) a déclaré que la 22ème session ordinaire du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Kampala du 1er au 4 avril 1974 n'avait pas pu, pour des raisons techniques, adopter le rapport du Comité B. C'est pourquoi il avait été décidé que les membres de ce comité se réuniraient à Mogadiscio peu avant l'ouverture de la 23ème session ordinaire du Conseil pour adopter le rapport et le présenter à l'approbation de la 23ème session ordinaire du Conseil.

Le représentant de la Tanzanie a ensuite expliqué la portée des différentes recommandations contenues dans ce rapport qui traitait essentiellement des problèmes relatifs à la coopération interafricaine dans les domaines économique, social, scientifique, éducationnel et culture. Ce rapport avait également abordé le problème de la sécheresse en Afrique.

- Coopération afro-arabe

Le représentant du Secrétariat Général de l'Organisation a introduit le rapport CM/606 relatif à la coopération afro-arabe. Ce rapport présentait brièvement les activités entreprises en vue du renforcement de la coopération afro-arabe par le Secrétariat Général de l'Organisation depuis le Sommet des Etats Arabes à Alger, en passant ^{par} la 8ème session extraordinaire du Conseil des Ministres à Addis-Abéba le 19 novembre 1973, qui dans sa résolution N°20, avait demandé le renforcement de la coopération entre pays arabes et africains non seulement dans le domaine économique et spécialement sur le problème de la hausse du prix du pétrole, mais encore dans le domaine social et politique.

Ce rapport faisait ensuite état des efforts entrepris dans le cadre du Comité des Sept ainsi que les résultats de la Conférence sur les hydrocarbures organisée à Tripoli sous l'égide de la CEA, conférence au cours de laquelle d'importantes décisions furent prises en matière de coopération entre pays arabes et africains.

Etant donné que ce problème avait déjà fait l'objet de discussions à l'occasion du débat sur le rapport du Comité des Sept et qu'il avait été demandé au Comité de rédaction de refléter dans un projet de recommandation les différentes opinions émises par les délégués, le Conseil des Ministres a décidé d'en prendre note.

- Le Portugal et la libération du Mozambique, de l'Angola et des Iles du Cap Vert :

Ce point avait été inscrit à l'ordre du jour à la demande du gouvernement de la République de Tanzanie.

Le Représentant de la Tanzanie en introduisant le document CM/570/Rev.1/Add.1 sur cette question, a déclaré en substance que l'intention de son gouvernement était simplement d'attirer l'attention de l'OUA et de tous les Etats membres sur cette question afin de voir quelle attitude ou stratégie il convenait d'adopter face aux nouveaux développements intervenus au Portugal.

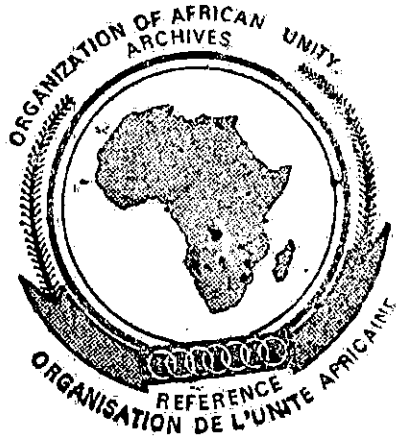
Après l'intervention du Représentant de la Tanzanie, le Ministre des affaires étrangères de la République de Guinée a, à son tour, introduit le document CM/570/Rev.1/Add.2 relatif au point intitulé : "La République de Guinée-Bissau et les autres colonies portugaises grâce à la nouvelle situation créée par le Portugal à la suite du changement de gouvernement" dont l'inscription avait été demandée par son gouvernement. Cela parce que le Conseil des Ministres avait décidé d'examiner ces deux points ensemble.

Appuyant les remarques faites initialement par le représentant de la Tanzanie, le Ministre des affaires étrangères de Guinée a déclaré qu'il ne pouvait insister outre mesure sur l'opportunité brûlante pour l'OUA d'inscrire et d'examiner en priorité, à l'ordre du jour de la 23ème session ordinaire du Conseil, le problème intensesment préoccupant que constitue pour chacun des Etats membres la mise en oeuvre de la stratégie nouvelle qu'exige l'accélération du processus de décolonisation totale et effective des pays frères d'Angola, du Mozambique, de Sao Tomé et Princes, de la République de Guinée-Bissau et des Iles du Cap Vert, au lendemain du changement intervenu dans le gouvernement au Portugal.

Il a par ailleurs tenu à souligner que l'Angola depuis 15 ans, la République de Guinée-Bissau et des Iles du Cap Vert depuis 11 ans, le Mozambique depuis 10 ans se battent contre le colonialisme portugais, aidés dans leur lutte par la solidarité active des parties et états progressistes en général et de l'OUA en particulier, avec pour unique objectif l'indépendance inconditionnelle pour leur pays et la souveraineté nationale effective pour leurs peuple.

Ilaa ajouté qu'en dépit de toutes les atrocités : "les troupes colonialistes portugaises sont allées de défaite en défaite, tant à cause de notre front uni qu'à cause des implications de la confrontation au sein du peuple portugais qui, lassé d'une guerre qui n'est pas la sienne, extenué, a engagé la lutte ponctuée d'actions de sabotage réussies qui ont acculé le gouvernement fasciste jusque dans ses derniers retranchements. Dès lors, la victoire de nos frères combattants, notre victoire, était devenue inéluctable pour ceux-là mêmes qui la niaient. Mais que se passe-t-il aujourd'hui? Le colonialisme portugais, les mains encore suintant du sang de Mondlane, d'Amilcar Cabral et de milliers de nos frères martyrs, impudiquement, veut se passer comme l'incarnation de la défense

des principes de liberté, de dignité et de justice. Nous ne sommes pas dupes de cette supercherie car nous ne croyons pas aux miracles. L'impérialisme en effet n'a pas de cœur. Il ne connaît et ne défend que ses intérêts. L'impérialisme ne cède que ce que le peuple lui arrache..... C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'information selon laquelle la 2ème phase et les phases ultérieures (des négociations entre le PAIGC et les représentants du gouvernement portugais) nous l'espérons, se dérouleront en terre africaine d'Algérie."



Intervenant à son tour, le Ministre des Affaires étrangères du Sénégal a félicité les représentants de la Tanzanie et de la Guinée d'avoir eu l'initiative d'inscrire à l'ordre du jour cette question importante. Il a néanmoins estimé que le problème étant connu de tous, il convenait davantage de donner la parole aux mouvements de libération eux-mêmes pour qu'ils disent avec précision ce qu'ils attendent concrètement de l'OUA et des Etats africains dans la phase actuelle du développement de la lutte.

Le Ministre du développement rural de la Zambie a pris la parole ensuite pour dire qu'il espérait que la 23ème session du Conseil accorderait à cet important problème de la libération africaine l'attention qu'il mérite. Il a estimé que les négociations entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau et des Iles du Cap Vert et le Portugal étaient d'une extrême importance dans la perspective de la libération totale de l'Afrique. Il a espéré que les négociations portaient sur les voies et moyens de mettre fin à l'agression portugaise contre l'Etat indépendant de Guinée-Bissau et des Iles du Cap Vert. Ces négociations, pour le Mozambique, la Guinée-Bissau et les Iles du Cap Vert, a-t-il estimé, devraient être guidées par la nécessité impérieuse du respect de l'intégrité territoriale de l'Afrique. Il a demandé au Portugal de dire publiquement et catégoriquement qu'il acceptait le principe de l'indépendance africaine, car la position actuelle du Gouvernement portugais, reflétée par des notions et des options vagues sur l'indépendance, n'était pas satisfaisante. En effet, il ne saurait y avoir de compromis sur la question de l'indépendance totale des territoires africains contrôlés par le Portugal. Il a estimé que ce ne sont pas les changements initiaux au sein du Portugal qui

ont amené la libération du peuple portugais, mais que cette dernière était plutôt le résultat de la lutte de libération en Afrique qui, de manière décisive, a entraîné la chute du fascisme au Portugal.

Le Ministre des Affaires étrangères de la Guinée-Bissau est intervenu pour clarifier la position de son Gouvernement sur les négociations entreprises avec le Gouvernement portugais et sur le problème de l'unité foncière entre la Guinée-Bissau et les Iles du Cap Vert.

Dans son allocution, le Représentant de la République de Guinée Equatoriale a félicité les mouvements africains de libération pour les efforts énormes qu'ils ont déployés dans la lutte de libération nationale. Tout en rappelant les difficultés de son pays au lendemain de son indépendance et l'aide obtenue de l'OUA, le Représentant de la Guinée Equatoriale a annoncé que son Gouvernement avait décidé d'accorder la somme de 2 millions de pesetas à la République de Guinée-Bissau comme contribution à la lutte de libération de la Guinée-Bissau.

Le Représentant du mouvement de libération de Sao Tomé et Principe a ensuite expliqué la position de son mouvement face au problème de la libération de son pays. Il a expliqué les difficultés qu'il rencontre pour obtenir l'aide efficace du Comité de Libération et a sollicité l'assistance du Conseil et de l'OUA pour résoudre ces difficultés.

Le Vice-président du FRELIMO a ensuite fait une brillante intervention pour analyser d'une part, la situation politique intérieure du Portugal et, d'autre part, celle qui prévaut à l'intérieur du Mozambique et a conclu que les forces fascistes au Mozambique avaient été démantelées par la détermination du peuple mozambicain à acquérir son indépendance sous la bannière du FRELIMO. Il a attiré l'attention du Conseil des Ministres sur le fait que s'il est vrai que le gouvernement fasciste du Portugal a été renversé, il demeurerait également vrai que le nouveau gouvernement de tendance libérale demeurerait colonialiste et qu'en conséquence la lutte de libération entreprise au Mozambique sous l'égide du FRELIMO n'était pas terminée. Il a, en outre, déclaré que le problème du FRELIMO et du Mozambique demeurerait, comme par le passé, celui de la capacité à résister aux assauts de l'ennemi qui ne cesse de manoeuvrer et à le vaincre et qu'il proposait donc au Conseil des Ministres et à l'OUA d'étudier la forme de l'assistance dont son Mouvement et son Pays ont besoin, dans tous les domaines, pour l'aboutissement de leur lutte de libération.

A l'issue de ce débat extrêmement fouillé, le Conseil a décidé d'adopter une déclaration sur la base de celle de la 23ème session ordinaire du Comité de Libération à Yaoundé qui reflèterait son point de vue et la stratégie nouvelle de l'Afrique face à ce problème crucial.

RAPPORTS DE LA 22ème, DE LA 23ème ET DE LA
SESSION SPECIALE DU COMITE DE LIBERATION

Ces rapports ont été introduits respectivement par le Président de la 22ème session et le Président de la 23ème session ordinaire du Comité de Libération.

La session spéciale du Comité de Libération qui s'est réunie à Mogadiscio, sous la présidence du Ministre des Affaires Etrangères de la République Unie du Cameroun, avait pour but d'entendre le Ministre Principal des Seychelles, qui avait exprimé le désir de s'adresser au Conseil des Ministres de l'OUA et de faire rapport à la 23ème session du Conseil.

A l'issue du débat, le Conseil des Ministres a adopté les rapports et les recommandations des deux sessions précitées du Comité de Libération et a accordé le statut d'observateur au parti du Ministre Principal des Seychelles, Monsieur MANCHAM.

En ce qui concerne le problème de la distribution de l'aide matérielle et militaire aux mouvements de libération, le Conseil a décidé de continuer à utiliser les procédures déjà arrêtées et mises en pratique par l'OUA.

DEMANDES DU STATUT D'OBSERVATEUR INTRODUITES PAR LA CONFERENCE
DE TOUTES LES EGLISES D'AFRIQUE ET PAR L'IRIC

Ces demandes en vue d'obtenir le statut d'observateur ont été présentées respectivement par le Libéria et le Cameroun.

Le représentant de la Libye a également saisi le Conseil de la demande de statut d'observateur introduite par l'Association de la Prédication Islamique dont le siège est à Tripoli et qui est à Tripoli et qui est dirigée par le Cheick Mahmoud Sobby, Secrétaire général de l'Association.

Après une brève discussion, étant donné que le dossier de la Conférence de toutes les Eglises d'Afrique avait été soumis tardivement, le Conseil a renvoyé à l'une de ses sessions ultérieures l'examen de cette demande de statut d'observateur pour permettre aux Etats membres d'avoir le temps d'examiner en profondeur cette question.

Par contre, le Conseil a accordé le statut d'observateur à l'IRIC.

- Adhésion des Etats membres à CAFRAD

Cette question a été introduite par le représentant du Maroc qui souhaitait que les Etats membres de l'organisation adhèrent nombreux à cette Institution.

Il a proposé un projet de résolution lançant un appel aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à CAFRAD.

Le Conseil des Ministres, à l'unanimité, a adopté le projet de résolution présenté par le Maroc.

- Rapport sur la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les matières premières et le développement.

Le représentant du Secrétariat général a introduit le rapport CM/599 relatif aux résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les matières premières et le développement qui s'est tenue à New-York en avril 1974, à l'initiative du gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Le Conseil des Ministres a pris acte de ce rapport et a invité le Secrétariat général de l'OUA à entreprendre des études sur la mise en application des recommandations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies telles que contenues dans le rapport CM/599.

- Etat d'avancement des négociations entre les pays africains et la Communauté Economique Européenne (CEE)

Le rapport CM/588 portant sur cette question a été présenté par le Secrétariat général de l'OUA en l'absence du Président du Groupe Africain négociant à Bruxelles. A l'issue de l'exposé du représentant du Secrétariat général, le Conseil des Ministres a décidé de prendre acte des informations relatives aux progrès accomplis dans les négociations entre les pays africains et la CEE.

- Ordre du jour provisoire de la 11ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

Le Secrétariat général a présenté au Conseil le document AHG/66/Rev.1 portant sur l'ordre du jour provisoire de la 11ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement.

Après une brève discussion, la 23ème session ordinaire du Conseil des Ministres a décidé de recommander à la 11ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture Solennelle
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation des travaux
5. Présentation du Rapport d'activités du Secrétaire Général, Administratif pour la période allant de Juin 1973 à Juin 1974
6. Examen des Recommandations de la 8ème session extraordinaire du Conseil
7. Examen des Recommandations de la 22ème session ordinaire du Conseil
8. Examen des Recommandations de la 23ème session ordinaire du Conseil

9. a) La République de Guinée-Bissao et les autres colonies portugaises face à la nouvelle situation créée par le Portugal à la suite du changement de Gouvernement (proposé par la Guinée)
b) Les autres territoires sous domination coloniale en Afrique.
10. Communication du Président du Sénégal sur quelques aspects des contacts entre les autorités portugaises et quelques représentants de Mouvements de Libération
11. Admission de la République de Guinée-Bissao au Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique
12. Situation au Moyen-Orient
13. Date et lieu de la 12ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement
14. Divers.

- Date et lieu de la 24ème Session Ordinaire du Conseil

Aucun pays n'ayant offert d'inviter la 24ème Session ordinaire du Conseil des Ministres, il a été décidé que cette dernière se tiendrait au siège de l'Organisation à Addis-Abéba en Février 1975.

Quant à la date précise, il a été demandé au Secrétaire Général Administratif en consultation avec le Président en exercice du Conseil des Ministres, de la fixer et d'en informer les Etats membres.

Le Représentant de l'Ile Maurice est alors intervenu pour informer le Conseil que son pays invitait la 25ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres et la 12ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à se tenir à l'Ile Maurice.

Le Conseil a exprimé sa gratitude au gouvernement de l'Ile Maurice pour cette offre. Quant à ce qui concerne le lieu de la 12ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, il a été décidé qu'il appartenait aux Chefs d'Etat et de gouvernement eux-mêmes d'en décider.

Toutefois, après que le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de l'Ouganda eut rappelé que lors de la 10ème Conférence au Sommet d'Addis-Abéba, il avait été convenu que le 12e. Sommet aurait lieu à Kampala, le Conseil a décidé de recommander que la 25ème session ordinaire du Conseil des Ministres et le 12e. Sommet aurent lieu dans la capitale ougandaise, en juin 1975.

- Rapport du Comité des Programmes sur la Célébration du 10e. Anniversaire de l'OUA.

Le Président de ce comité ayant été empêché, le Conseil des Ministres à sa session de l'après-midi du 11 Juin a décidé de renvoyer l'examen de cette question dans la matinée du 12 Juin 1974.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1974-06

Report of the Twenty-Third Ordinary Session of the Council of Ministers.

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9312>

Downloaded from African Union Common Repository